



15ème législature

| | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| Question N° : 20575 | De M. Alexis Corbière (La France insoumise - Seine-Saint-Denis) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Personnes handicapées | | Ministère attributaire > Personnes handicapées |
| Rubrique > personnes handicapées | Tête d'analyse >Menaces de suppression de l'Allocation adultes handicapées | Analyse > Menaces de suppression de l'Allocation adultes handicapées. |
| Question publiée au JO le : 18/06/2019 Réponse publiée au JO le : 15/09/2020 page : 6356 Date de changement d'attribution : 15/09/2020 | | |

Texte de la question

M. Alexis Corbière attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, sur les menaces de suppression de l'allocation adultes handicapées. Lundi 3 juin 2019, une concertation sur le « revenu universel d'activité », mesure phare du plan pauvreté, s'est déroulée à Paris. À cette occasion, le Gouvernement a annoncé la fusion d'au moins trois prestations dont le revenu de solidarité active, la prime d'activité et les aides au logement. En plus de ces aides, le Gouvernement réfléchirait à y ajouter celle de l'allocation adultes handicapés (AAH) passant outre toute les spécificités qui s'y attachent. Le danger de sa suppression par fusion étant manifeste, une pétition de plusieurs associations a d'ores et déjà recueilli près de 30 000 signatures. L'AAH constitue un revenu de compensation pour ces personnes qui ne sont pas en capacité d'exercer une activité professionnelle. Il pourvoit aux difficultés quotidiennes rencontrées par les personnes handicapées et vient compléter d'éventuelles autres ressources. Sa fusion remettrait ainsi en cause le principe même de la compensation du handicap, qui est le cœur et la finalité de l'AAH. Par ailleurs, l'immense majorité de ses allocataires ne touchent que 807,65 euros par mois, soit un montant inférieur au seuil de pauvreté. Les revalorisations prévues à 900 euros au 1er novembre 2019 sont insuffisantes pour assurer un revenu de compensation décent à ces personnes. M. le député demande donc à Mme la secrétaire d'État de préciser les intentions du Gouvernement quant à l'avenir de l'AAH. Il lui demande, en outre, que soient rapidement annoncées les mesures pour assurer sa juste revalorisation afin que cesse les écarts de revenus injustifiés.

Texte de la réponse

« Le revenu universel d'activité, dont la création a été annoncée par le Président de la République le 13 septembre 2018, a pour objectif de simplifier le système de prestations sociales existant, afin de le rendre plus transparent et équitable pour nos concitoyens. Il vise également à procurer un gain à la reprise d'un emploi pour encourager le retour à l'activité. L'impératif de dignité est le premier que le Gouvernement s'est fixé dans le cadrage de la réflexion : cette future prestation n'aura de sens que si elle permet de réduire la pauvreté et elle ne saurait pénaliser les plus vulnérables. Les travaux qui ont été engagés par Fabrice Lenglard, rapporteur général à la réforme, ont pour objet d'étudier quel pourrait être le périmètre de cette future prestation unique. L'ensemble des minima sociaux, dont l'AAH, ont été en conséquence pris en compte dans ces réflexions, sans que cela signifie qu'ils seront tous intégrés dans celle-ci. Les travaux en cours reposent, notamment, sur une concertation institutionnelle



qui a été organisée par le biais de trois collèges représentant les associations, les partenaires sociaux et les territoires, ainsi que de trois sous-collèges dédiés au logement, aux jeunes et aux personnes en situation de handicap. La secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées a lancé, le 4 juillet 2019, les travaux du sous-collège dédié aux "personnes handicapées", le sujet des personnes en situation de handicap étant au cœur des préoccupations du Gouvernement. Ces travaux ont permis des échanges de grande qualité sur les enjeux attachés à notre système de prestations sociales, au cours desquels ont pu être exprimées les préoccupations relatives aux personnes handicapées, sur lesquelles vous avez attiré mon attention. A l'occasion de la Conférence Nationale du Handicap qui s'est tenue le 11 février 2020 au Palais de l'Elysée, le Président de la République a affirmé que l'AAH ne serait pas diluée dans le futur revenu universel d'activité. Le revenu universel d'activité concernant également des personnes en situation de handicap n'étant pas bénéficiaires de l'AAH, et l'articulation entre nos prestations devant être travaillée pour une pleine lisibilité du système par nos concitoyens, il apparaît important que l'ensemble des acteurs du champ du handicap prennent part aux discussions entamées en juin 2019. L'allocation aux adultes handicapés restera donc la prestation sociale destinée à lutter pleinement contre la pauvreté subie des personnes du fait du handicap et à leur garantir des conditions de vie dignes. »